

lègue à la Chambre des communes et, enfin, en 1935, son successeur dans le gouvernement du pays comme représentant de la province du Nouveau-Brunswick.

Il y a quelques instants, le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) nous disait que la caractéristique principale de cet homme de valeur fut son courage, et si je prends la liberté de prononcer ces quelques paroles dans ma langue maternelle aussi bien que dans la langue maternelle de feu M. Veniot, c'est pour démontrer son courage dans la façon dont il se fit un devoir de reconquérir cette langue française, qui était la sienne, malgré les circonstances de lieu et le fait qu'il dut acquérir son instruction primaire dans une province où il ne pouvait apprendre la langue française.

A l'âge de 21 ans, l'honorable M. Veniot, qui voulait se dévouer au relèvement social et économique de ses compatriotes acadiens, s'aperçut qu'il devait nécessairement reconquérir sa langue maternelle, et bien qu'il fût obligé de livrer bataille pour l'existence et d'apprendre un métier, il se consacra immédiatement à l'étude de la langue française et l'apprit suffisamment pour devenir le chef incontesté de ses compatriotes acadiens pendant les derniers quarante ans de sa vie.

L'honorable M. Veniot était un patriote dans le sens le plus large du mot; c'était un vrai Canadien. Il eut l'honneur d'être premier ministre de sa province et, pendant les quelques années qu'il dirigea les affaires publiques du Nouveau-Brunswick, le caractère qu'il imprima aux affaires de sa province fut tout à fait à son honneur; il encouragea l'éducation et l'instruction primaire, organisa l'enseignement technique, fut le protagoniste de la loi des accidents du travail, des lois d'hygiène, de voirie, de services hydro-électriques, enfin de tout ce qui pouvait contribuer au relèvement économique et social de ceux qu'il dirigeait. Ce fut un homme de volonté, un homme de devoir jusqu'au sacrifice, et ses compatriotes acadiens comme ses compatriotes de la plus grande patrie, le Canada, qu'il considérait comme la sienne, lui doivent d'honorer sa mémoire. Monsieur le président, je suis très honoré de me joindre à ceux qui ont prononcé des paroles élogieuses, il y a quelques instants, à son adresse, pour dire combien nous devons à ce grand Canadien que l'avenir mettra certainement au rang de ceux qui ont fait beaucoup pour leur patrie.

(Traduction)

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est à peine nécessaire de noter que les membres de notre groupe se joignent à leurs collègues dans l'expression de leur estime envers la mémoire des

disparus, et de leur sympathie à l'égard des amis immédiats de ceux-ci et de leurs parents.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉBAT SUR L'ORDRE DU JOUR RELATIF À LA PROCÉDURE ADOPTÉE AU SUJET DE L'ACCESSION AU TRÔNE DU ROI GEORGE VI

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que nous passions à l'ordre du jour, qu'il me soit permis de dire un mot au sujet de l'article spécial inscrit au programme en ces termes:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi George VI, pour lui offrir les vœux des membres de cette Chambre à l'occasion de l'accession au trône de Sa Majesté et pour exprimer à Sa Majesté le Roi et à Sa Majesté la Reine l'assurance de leur fidélité et de leur assistance.

Hier, quand j'ai demandé à la Chambre son consentement unanime pour que nous passions dès aujourd'hui à l'examen de cette motion, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) a formulé une objection. Je croyais, par les paroles que j'ai prononcées à la suite de cette objection, avoir décidé mon honorable collègue à consentir au débat immédiat. Mais il m'a dit hier au soir, après la levée de la séance, que M. l'Orateur s'est mépris sur ses intentions à cet égard; en réalité, dit-il, il maintenait son objection. Je lui ai fait remarqué que les membres de la Chambre, en général, avaient l'impression qu'il consentait à la discussion de l'ordre du jour. Je lui ai exposé que, si nous ne passions pas dès aujourd'hui à l'examen de la motion, nous ne pourrions nous en occuper qu'après le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, puisque la Chambre a convenu de donner la priorité à ce dernier débat à partir de lundi. Je lui ai indiqué en outre que si nous n'examinons pas la motion avant le projet de loi relatif à la succession au trône, cette affaire serait fort retardée. J'ai ensuite exprimé l'espoir qu'il laisserait tomber l'objection.

Il m'a dit avec franchise qu'il ne désire pas retarder l'adoption de la motion, mais qu'il croit devoir insister avec force sur le point qu'il a soulevé, et que le Gouvernement manque de logique en déposant une résolution exprimant notre fidélité au nouveau souverain, avant de disposer d'un bill concernant la succession.

Quoique fort disposé à aller de l'avant cet après-midi, mon honorable ami croit néanmoins qu'il lui faudra peut-être blâmer le Gouvernement d'avoir consenti à la promulgation de l'acte d'abdication par le parlement